

Charleville-Mézières, le 15 juillet 2025

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Responsable du service du dialogue social (SDS)

Objet : affectations des agents contractuels ATSS.

Monsieur le Recteur,

La section A&I UNSA de l'académie de Reims a reçu plusieurs appels de certains personnels contractuels ATSS qui s'inquiètent à ce jour de ne toujours pas avoir reçu de retour de l'académie concernant ou non une affectation pour la rentrée 2025-2026.

Le syndicat A&I UNSA avait posé cette question auprès de l'administration lors de la CAPA SAENES et ADJAENES de fin d'année. Le service de la DRH avait répondu que les affectations seraient envoyées pour le 12 juillet 2025.

Effectivement, certains personnels ont eu connaissance de leurs affectations mais d'autres pas encore, ce qui intensifie le stress et les questionnements multiples chez ces collègues en attente d'une réponse de l'administration afin de pouvoir se projeter dans un futur proche.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims rappelle qu'un cadre de gestion concernant les agents contractuels administratifs, techniques sociales et de santé (ATSS) a été présenté en groupe de travail le 27/05/2025 et présenté en CSA le 13/06/2025. Ce dernier doit être opérationnel pour cette rentrée scolaire 2025-2026.

Dans le préambule de ce document est notifié que « *Les enjeux de recrutement, de formation et de fidélisation des agents sont forts, confortant la place des agents contractuels aux côtés des agents titulaires dans la diversité des métiers et fonctions pour assurer un service public de qualité* » puis que l'administration « *Soucieuse des missions de service public qui lui incombent, l'Académie de Reims veut développer sa marque employeur en portant une politique dynamique de recrutement, en développant la formation initiale et continue de ses agents, en accompagnant l'entrée en fonction, en s'attachant à la qualité de vie et aux conditions de travail et en valorisant les parcours professionnels.* » Il a été indiqué également que « *L'académie a porté une attention particulière aux agents contractuels et aux conditions spécifiques de l'exercice de leurs missions.* »

La section A&I UNSA de l'académie de Reims souhaiterait savoir pourquoi certains agents contractuels ATSS ont eu leurs affectations et d'autres pas encore.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims souhaiterait que l'administration puisse faire un retour rapide aux personnels en attente d'une réponse comme il a été explicité dans les instances et dans le respect du cadre de gestion des agents contractuels administratifs, techniques sociales et de santé (ATSS) qui entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2025.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et pour le temps consacré à cette demande, les représentants élus du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims


Mickaël Adamkiewicz